



**F R A N C E**  
**G A L O P**

**DÉCISIONS**  
**DES INSTANCES DISCIPLINAIRES**

Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours  
en application des dispositions du Code des Courses au Galop

## DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par la Société des Courses de CRAON afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course hippique de démonstration, le dimanche 4 septembre 2022, à CRAON, dans le cadre de l'organisation de la réunion de courses du GRAND CROSS DE CRAON ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II a de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation de la course susvisée dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, les personnes ainsi autorisées à monter ne faisant pas l'objet d'une contre-indication à la monte en course au moment où ils ont arrêté leur carrière professionnelle de jockeys ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet événement telle que validée par les services de France Galop ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- d'autoriser l'organisation par la Société des courses de CRAON à titre exceptionnel, de la course PRIX DES GLADIATEURS DU PMU, le 4 septembre à CRAON ;

*En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.*

Boulogne, le 2 septembre 2022

Gérald HOVELACQUE

Hervé d'ARMAILLE

Patrick SABAROTS

**Course "Prix des Gladiateurs du PMU"  
Dimanche 4 septembre 2022**

<b>Conditions de course</b>	Distance : 2 200 m environ pour chevaux de 3 ans et + Départ aux élastiques Poids libre Course Hors pari mutuel Course entre la 3ème et la 4ème, prévue vers 15 h 30
-----------------------------	---

	Noms des chevaux	Age	Propriétaires	Entraîneurs	Jockeys
1	EYES GROOM	8 ans	Ecurie des Sables	Jérôme DELAUNAY	Wilfrid DENIAULT
2	IDYLLE DE THAÏX	4 ans	Soc. Bourgneuf	Adrien FOUASSIER	Hubert TERRIEN
3	GARDE DE BURGE	3 ans	Haras de Sainte Gauburge	Joël BOISNARD	Cyril GOMBEAU
4	BONITO CAVALLO	3 ans	Mme Anne Boissard / Mme Maryvonne Blot	Joël BOISNARD	Olivier GAUTRON
5	BALADIN DE MESC	5 ans	Daniel Lassaussaye / Gabriel Leenders	Gabriel LEENDERS	Thierry MAJORCZYK
6	DEPORTETOI	8 ans	Simon Munir / Issac Soueide	François NICOLLE	Benoît GICQUEL
7	IDEE D'ETAT	4 ans	P & C. Peltier	P & C. PELTIER	Jacques RICOU
8	IN VICTIS	4 ans	Jean Marie Callier	Sylvain DEHEZ	Sylvain DEHEZ
9	KING OF DARK	4 ans	Ecurie R.E.	Pierre Jean FERTILLET	Jérôme GUIHENEUF
10	J'EXCEL	3 ans	Ecurie Hamon	Pierre Jean FERTILLET	Xavier HONDIER
11	TEBOSS	4 ans	Arnaud Chaille – Chaille	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Bertrand THELIER
12	JAZZ DE KERSER	3 ans	Ecurie des Dunes	Patrice QUINTON	Michel MAUSSION
13	MECH GATSBY	3 ans	Marion Dubois	Etienne & Grégoire LEENDERS	Gaëtan OLIVIER